



AVIS PUBLIC

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT RV-1697-1

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Boisbriand a adopté le règlement suivant lors d'une séance tenue le 2 mai 2023, à savoir :

RÈGLEMENT RV-1697-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RV-1697 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE MODIFICATION DES FEUX DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE ET DE LA RUE ALEXANDRE-LE-GRAND PAR L'AJOUT D'UN SYSTÈME DE GESTION DYNAMIQUE ET PRÉVOYANT UN EMPRUNT À CETTE FIN

Ce règlement décrète des travaux d'ajout de feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Grande-Allée et du chemin de la Côte Sud et autorise un emprunt additionnel de 598 000 \$ à cette fin, portant le total de l'emprunt à 870 000 \$. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements demeure établi à 10 ans, remboursable par une taxe spéciale imposée à l'ensemble des immeubles imposables de la municipalité.

Le règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter lors de la tenue d'un registre ouvert à cette fin du 29 mai au 1^{er} juin 2023 et l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 juin 2023 pour un emprunt additionnel de 598 000 \$.

CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Toute personne intéressée peut consulter le règlement indiqué dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, hôtel de ville, 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au www.boisbriand.ca.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement indiqué dans cet avis entre en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 14 juin 2023.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2023.35